Nations Unies S/PV.4505



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4505e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège à New York, à 19 h 20

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par l'intermédiaire du Secrétaire général au lieu du procès-verbal de séance :

« À sa 4505e séance, tenue à huis clos le 2 avril 2002, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

Conformément au Règlement intérieur et à la pratique précédemment suivie par le Conseil, le Président a, avec l'assentiment du Conseil, invité l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat.

Les membres du Conseil et l'Observateur permanent de la Palestine ont eu un débat constructif. »

02-31384 (F) 020402 020402